

L'an deux-mille dix-neuf, le dix-huit juin à 18h00, s'est réuni en séance publique, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sous la Présidence de Monsieur Thierry SPAS.

Présents : Ernest Auchart, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Alain Cayet, Betty Contart, Dominique Deleplace, Michel Dollet, Éric Duflot, Marylène Fatien, Sylvie Gorin, Christiaen Hémar, Jacques Labalette, Louis Lambert, Emmanuelle Lapouille-Flajolet Philippe Mastin, Marie-Françoise Montel, Jacques Patris, Reynald Roche, Richard Skowron, Maurice Soyez, Philippe Viard.

Excusés : Jean-Pierre Bavière, Jean-Jacques Cotel, Daniel Damart (pouvoir à Jacques Patris), Jean-Claude Desailly, Nicolas Desfachelle, Marc Desramaut, Gérard Dué, Michel Flahaut, Raymond Kretowicz, Nicolas Kusmierek, Jean-Claude Levis, Michel Mathissart (pouvoir à Reynald Roche), Gérard Nicolle (pouvoir à Maurice Soyez), Alain Prévost, Jean-Pierre Puchois (pouvoir à Marylène Fatien), Michel Seroux, Daniel Tabary, Vincent Théry, Alain Van Ghelder.

Ordre du Jour

I. Approbation du compte rendu de la séance du vendredi 8 mars 2019

II. Projets de délibérations

Direction Générale

- 2019-06-01 Intégration du SMAV au capital de la SAS T'AIR ENERGIES
- 2019-06-02 Programme Local de Prévention – Convention pour la promotion de l'utilisation et du prêt de gobelets réutilisables
- 2019-06-03 Modification des tarifs pour la mise à disposition de matériels de collecte
- 2019-06-04 Convention Main Square Festival 2019

Pôle Ressources – Comptabilité / Finances

- 2019-06-05 Admission en non-valeur au budget principal
- 2019-06-06 Décision modificative n°1 au budget principal
- 2019-06-07 Sorties de l'actif

Pôle Ressources – Affaires Juridiques

- 2019-06-08 Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme EcoDDS

Pôle Ressources – Ressources Humaines

- 2019-06-09 Indemnité de départ volontaire
- 2019-06-10 Création de postes
- 2019-06-11 Main Square Festival 2019 – Versement exceptionnel des heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée
- 2019-06-12 Chèque Cadeau Noël

Pôle Collecte

- 2019-06-13 Contrôle d'accès des professionnels en déchèteries – Modifications tarifaires et règlement intérieur
- 2019-06-14 Convention d'usage de la déchèterie de Saint-Pol-sur-Ternoise
- 2019-06-15 Résiliation anticipée d'un crédit-bail pour la fourniture d'une pelle électrique – Levée de l'option d'achat
- 2019-06-16 Rapport d'activité 2018

III. Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

IV. Questions diverses

Monsieur Thierry SPAS :

Le quorum étant réuni, je vous propose tout d'abord de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Ernest AUCHART.

Au niveau des pouvoirs, nous avons :

Conseiller excusé	Conseiller bénéficiaire du pouvoir
Daniel DAMART	Jacques PATRIS
Gérard DUE	Bernard BRONNIART
Michel MATTISSART	Reynald ROCHE
Gérard NICOLLE	Maurice SOYEZ
Jean-Pierre PUCHOIS	Marylène FATIEN

I. Approbation du compte rendu de la séance du vendredi 8 mars 2019

Monsieur Thierry SPAS : Nous devons approuver le compte-rendu de la séance du vendredi 8 mars 2019. Pour rappel le secrétaire de séance était Philippe VIARD. Avez-vous des remarques particulières par rapport à ce compte-rendu ? Non ? Je vous remercie.

Vous trouverez sur table un livret de projets de 5 délibérations qui ont été corrigées et qui comprennent notamment la délibération n°4 qui concerne la convention du MAINSQUARE entre Live Nation et le SMAV, la délibération n°6 qui concerne la décision modificative, la délibération n°7 qui concerne la sortie de l'actif, la délibération n°15 concernant la résiliation d'un crédit-bail et la délibération n°16 concernant le rapport d'activité.

II. Projets de délibérations

➤ 2019-06-01 Intégration du SMAV au capital de la SAS T'AIR ENERGIES

Monsieur Thierry SPAS : Comme vous le savez, le SMAV apparait désormais au capital de la société EURAMETHA en charge de la construction du futur technocentre de la méthanisation.

Dans ce même esprit, nous soutenons en même temps le développement d'une filière alternative et complémentaire à l'électrolyse pour la production et l'utilisation de l'hydrogène en mobilité.

Il existe plusieurs filières technologiques qui permettent de produire de l'hydrogène à partir de différentes sources.

La plus connue est la production par décomposition de l'eau, c'est l'électrolyse.

Une autre filière, la gazéification, permet la production en chauffant des composés organiques principalement constitués d'hydrogène et de carbone, comme le gaz naturel, le charbon ou la biomasse. C'est cette voie qu'explore la société T'Air Energies.

T'Air Energies a pour projet de construire un pilote industriel de production d'hydrogène par pyrogazéification de biomasses, notamment du bois provenant des déchèteries. Ce projet, intégré dans le Contrat de Transition Ecologique, s'inscrit dans la recherche et le développement d'énergies alternatives au gaz et au pétrole produite dans et pour les territoires d'où proviennent les ressources.

Le SMAV regarde avec intérêt l'évolution de ce projet et souhaite entrer au capital de cette société afin de prendre part aux orientations stratégiques, et de désigner M Bricout comme représentant du SMAV au comité de direction de T'Air Energies.

Il est proposé de rentrer dès à présent au capital de la SAS T'AIR ENERGIES à la hauteur de 3 500€.

On va passer au vote. En ce qui concerne l'approbation du compte de gestion, pas d'objection ? Je vous remercie.

➤ 2019-06-02 Programme Local de Prévention – Convention pour la promotion de l'utilisation et du prêt de gobelets réutilisables

Monsieur Thierry SPAS : La deuxième délibération concerne le programme local de prévention. Je vais donner la parole à Reynald ROCHE, Président de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention.

Monsieur Reynald ROCHE : Comme vous le savez, au SMAV nous avons élaboré un programme local de prévention pour la réduction des déchets ménagers essentiellement qui intègre plusieurs pistes de travail afin de réduire la production de déchets.

Certaines pistes de travail pourront impacter vraiment nos tonnages et nos réflexions qui respecteront les exigences de la loi de Transition Energétique de 2015. Par exemple, notre politique liée à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion décentralisée des biodéchets. D'autres pistes existent comme la promotion de gobelets réutilisables et que le SMAV va proposer. Ces gobelets serviront à accompagner le changement de comportement de nos habitants et nos partenaires. Ce projet propose que le SMAV prête des gobelets lors de manifestations afin de sensibiliser notre public pour utiliser ces gobelets récupérables.

La convention qui vous est proposée permet de fixer le cadre des modalités d'emprunt et de retour des gobelets. Le retrait s'effectuera au niveau de la recyclerie située avenue Lobbedez. Ces gobelets sont mis à la disposition des collectivités. Le SMAV se réserve le droit de facturer tout gobelet manquant ou détérioré au tarif de 1€ par gobelet.

Lors de la restitution, si des restes alimentaires ou des traces d'humidité sont constatées, la collectivité est en mesure de demander un nouveau lavage à l'emprunteur ou procédera au lavage des gobelets, moyennant une contrepartie financière à la charge de l'emprunteur de 100 € TTC pour 100 gobelets.

La charte à signer entre les parties est à signer 1 mois avant l'échéance.

Monsieur Richard SKOWRON dit que c'est une très bonne initiative.

Monsieur Thierry SPAS : Il s'agit bien de mettre à disposition contre une convention des gobelets aux associations et collectivités qui le souhaitent.

Madame Betty CONTART demande quel est le coût d'un gobelet ?

Monsieur Thierry SPAS : 0.80 € à hauteur de 500 gobelets avec le logo.

Monsieur Jacques PATRIS : Cela m'interpelle dans la mesure où je sors d'un conseil d'école maternelle d'ARRAS où la directrice se plaignait du gâchis énorme de gobelets qu'elle était obligée de jeter par jour. La ville d'ARRAS vient de faire une application qui s'appelle ENERGIC qui fait la promotion, l'éducation au déchet. Le SMAV apparemment n'est pas concerné, n'est pas partenaire.

Monsieur Thierry SPAS : Cela doit être un oubli de la Ville d'ARRAS.

Monsieur Jacques PATRIS : Ce serait tout de même intéressant de se pencher sur la question.

Monsieur Thierry SPAS : Merci. On va essayer de s'informer et voir un peu de quoi il retourne. Il y a énormément d'école, notamment dans les écoles maternelles, où il y a des gobelets en plastiques qui sont mis à disposition des élèves et qui sont nettoyés régulièrement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-06-03 Modification des tarifs pour la mise à disposition de matériels de collecte

Monsieur Thierry SPAS : La délibération concerne la modification de notre grille de tarifs, notamment en matière de prêt et de livraison de conteneurs roulants ou de collecteurs pour fixer les sacs, ce que l'on appelle les collecteurs bi-flux.

La taille du territoire, la forte progression des demandes et l'impossibilité pour les services du SMAV d'en déterminer l'opportunité nous impose de réguler cette activité en fixant quelques règles qui se veulent simples. Les services du SMAV assurent la logistique des conteneurs et des collecteurs pour les manifestations où le SMAV a un intérêt, ou quand le SMAV assure la gestion des déchets, ou une animation directe sur site (exemples : le cirque GRUSS, la fête foraine de printemps, le salon du livre, le challenge Bouvet, l'Arras Pride Festival, la Fête de la Musique, le Main Square Festival, la fête du quartier Méaulens, la fête du 15/08, la fête de l'andouillette, le festival du cinéma, le marché de Noël).

Pour les autres manifestations, le prêt de matériel demeure gratuit à partir du moment où les retraits et les retours se feront de l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy, de l'antenne d'Avesnes-le-Comte ou de l'antenne de Riencourt-les-Bapaume mais nous souhaitons appliquer un tarif, même symbolique, en cas de livraison et de nettoyage de conteneurs et collecteurs par nos services. Il y a aussi un tarif en cas de non-retour ou de détérioration du matériel.

Vous avez dans la délibération les différents tarifs proposés.
Avez-vous des questions à ce sujet ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-06-04 Convention Main Square Festival 2019

Monsieur Thierry SPAS : Cette délibération concerne notre participation au Main Square Festival en tant que partenaire identifié du promoteur de l'événement Live Nation. Elle ne modifie pas l'action du SMAV sur la manifestations, par contre elle montre que le SMAV est une entité autonome et indépendante et qu'elle entend travailler en direct avec Live Nation pour faire de ce festival un véritable Eco-festival. La convention sera signée le vendredi 5 juillet 2019, jour de démarrage du festival.

Cette année nous assurerons la gestion des déchets de l'ensemble du festival y compris les déchets des professionnels de la restauration. Un stand SMAV sera installé au sein de ce qui s'appelle la Zone Régionale et nous nous occuperons de la fourniture des mobiliers en bois de palettes : tables, chaises, fauteuils qui occuperont la zone VIP mais aussi certaines zones de restauration.

Nous assurerons également la construction du bar à eau pour le compte de VEOLIA mais aussi l'habillage du stand Pelforth et nous réinstallons les lettres MAIN SQUARE FESTIVAL sur les remparts à côté de la porte Royale. Le SMAV sera vraiment présent et visible sur le Main Square Festival.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Monsieur Thierry SPAS : Les délibérations n° 5 à 7 concernent le domaine des Finances. En l'absence de Miche SEROUX, je vais donc les évoquer.

➤ 2019-06-05 Admission en non-valeur au budget principal

Monsieur Thierry SPAS : La délibération n°5 concerne les admissions en non-valeur pour un montant de 1 552.99 €. Il s'agit de factures non payées et sans possibilité de recouvrement pour le Trésor concernant des contrats de collecte en porte à porte des DIB et l'accès unique en déchèterie.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-06-06 Décision modificative n°1 au budget principal

Monsieur Thierry SPAS : La décision modificative n°1 représente une augmentation du budget de plus de 3.2 millions de crédits budgétaires que l'on peut décomposer en 4 blocs :

- La continuité du travail entrepris l'année dernière à la suite du contrôle des services fiscaux. Les services doivent annuler les mandats et titres de l'année 2017 passés sans TVA. Ces opérations fastidieuses, parce qu'il y en a plus de 100, représente 89 % de dépenses de cette décision modificative et 97 % des recettes soit 2 880 000 € de dépenses et 3 140 000 € de recettes soit un solde de 260 000 € de recettes budgétaires supplémentaires ;
- Nous avons les opérations comptables résultantes des cessions d'actifs que l'on va détailler tout à l'heure dans la délibération n°7 pour un montant de 73 600 € de dépenses et de 136 600 € de recettes ;
- La régularisation des opérations de travaux pour la déchèterie de BERTINCOURT.
- De nouvelles dépenses pour un montant de 15 700 € d'investissement et de 320 000 € de fonctionnement. Il s'agit de la participation à la SAS T'AIR ENERGIES pour 3 500 € et l'achat de 2 Peugeot 108 dans le cadre de la refonte de la flotte automobile des véhicules légers. Concernant les dépenses de fonctionnement, il s'agit de régulariser les contrats passés à la suite de l'arrêt des activités d'espaces verts et de surveillance des sites, et nous avons la location de 5 véhicules Peugeot 108 toujours dans le cadre de la refonte de notre flotte automobile.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-06-07 Sorties de l'actif

Monsieur Thierry SPAS : Il est question de la sortie de l'actif de 4 véhicules pour un montant de 106 731.67 €. Le détail est dans le projet de délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

- 2019-06-08 Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme EcoDDS

Monsieur Thierry SPAS : Il s'agit du renouvellement de la convention avec l'éco-organisme EcoDDS. Cette délibération permet la signature de la nouvelle convention liant le SMAV avec EcoDDS en charge de la collecte et du traitement des Déchets Diffus Spécifiques des ménages c'est-à-dire l'ensemble des restes de peinture, de produits phytosanitaires ou autres détergents.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je donne désormais la parole à notre Vice-présidente en charge des Ressources Humaines, Sylvie GORIN pour la présentation des délibérations n°9 à 12.

- 2019-06-09 Indemnité de départ volontaire

Madame Sylvie GORIN : Cette délibération concerne les modalités de fixation de l'indemnité de départ volontaire.

La démission d'un fonctionnaire, pour être régulièrement acceptée, doit reposer sur l'un des motifs suivants :

- restructuration de service
- départ définitif de la Fonction Publique Territoriale pour créer ou reprendre une entreprise
- départ définitif de la Fonction Publique Territoriale pour mener à bien un projet personnel

Le tableau du projet de délibération reprend les taux de l'indemnité en fonction de l'ancienneté et des grades des agents.

A ce jour nous avons 2 départs volontaires validés pour l'année 2019.

Monsieur Thierry SPAS : Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- 2019-06-10 Création de postes

Madame Sylvie GORIN : Il est question de la création d'un poste de rédacteur territorial.

Monsieur Thierry SPAS : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- 2019-06-11 Main Square Festival 2019 – Versement exceptionnel des heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée

Madame Sylvie GORIN : Cette délibération concerne le versement exceptionnel des heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée pour les agents qui travailleront lors du Main Square Festival 2019. Environ 50 agents seront mobilisés pour cet événement pour un coût d'environ 25 000 €.

Monsieur Thierry SPAS : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- 2019-06-12 Chèque Cadeau Noël

Madame Sylvie GORIN : Cette délibération concerne l'attribution, à titre exceptionnel, d'une carte cadeau d'un montant de 60 € pour les fêtes de Noël 2019 à l'ensemble des agents.

Monsieur Thierry SPAS : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- 2019-06-13 Contrôle d'accès des professionnels en déchèteries – Modifications tarifaires et règlement intérieur

Monsieur Thierry SPAS : La délibération 13 concerne la modification et la simplification des modalités d'accès des professionnels en déchèteries.

Monsieur Reynald ROCHE : Je rappelle qu'en plus de la déchèterie professionnelle de St Laurent, les déchèteries de Bapaume, Rivière et Aubigny accueillent également des professionnels.

Il est proposé de simplifier le tarif et de répondre également aux clients, notamment associatifs, qui souhaitent pouvoir bénéficier d'un tarif inférieur à 490 € par an.

Nous proposons désormais un tarif unique de 10 € / passage toujours pour un volume estimé de 2m3. Le forfait de 50 €/passage en dehors d'un contrat signé demeure inchangé même s'il se trouve en deçà du montant minimal d'enclenchement des poursuites en cas de non-paiement.

Monsieur Thierry SPAS : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- 2019-06-14 Convention d'usage de la déchèterie de Saint-Pol-sur-Ternoise

Monsieur Thierry SPAS : La délibération n°14 concerne notre accès à la déchèterie de St Pol. Je donne la parole à M Bricout.

Monsieur Damien BRICOUT : La délibération n°14 permet la signature de la convention qui liera le SMAV et la Communauté de Communes du Ternois « TERNOISCOM » au sujet de l'ouverture de l'accès de la déchèterie de St Pol aux habitants de quelques communes frontalières avec le Ternois.

Cette solution a été négociée avec les équipes de Ternoiscom en attendant de trouver une solution de proximité pour l'ouest du territoire.

Il est proposé par cet établissement une participation forfaitaire de 20€ par an et par habitant (population légale). A titre d'exemple la population de référence à ce jour représente 1 162 habitants; soit une somme prévisionnelle de 23 240 € à population constante.

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur Thierry SPAS : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- 2019-06-15 Résiliation anticipée d'un crédit-bail pour la fourniture d'une pelle électrique – Levée de l'option d'achat

Monsieur Thierry SPAS : Nous avons acheté en 2016 via un crédit-bail une pelle électrique de manutention. Comme ce matériel ne correspond plus à nos attentes, nous proposons une revente et une résiliation anticipée du crédit-bail.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- 2019-06-16 Rapport d'activité 2018

Monsieur Thierry SPAS : La délibération n°16 acte la production de notre rapport annuel 2018. Dans le cadre de notre plan de communication 2018 2020 nous travaillons avec l'agence Cituation et Ensemble qui nous accompagne pour à améliorer notre communication externe et interne.

Ce rapport qui a été en 2017, l'un des premiers documents de fond structurant de notre plan de communication, accompagne le guide des déchets, et le magazine annuel que nous venons de publier.

Ce rapport est présenté en 6 chapitres :

- 1) La vision globale du territoire
- 2) La prévention
- 3) La collecte
- 4) Le traitement
- 5) Les implications sociétales et la gouvernance
- 6) Les indicateurs économiques et financiers

Le rapport 2018 en quelques actions et chiffres :

- 110 326 tonnes collectées
- 57,24 % de valorisation (objectif de la Loi de Transition Energétique : 55% en 2020)
- 93 % des habitants satisfaits du service de gestion des déchets
- 705 000 passages en déchèteries
- 122 € de coût global à l'habitant avec un objectif à 115 €
- L'ouverture de la déchèterie de Croisilles
- Et le démarrage effectif du Sélectrom

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La séance est levée à 19h30.